

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE-DE DORCHESTER, TENUE, LUNDI, 3 AOÛT 2020, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE À 19H30.

Sont présents à cette séance les conseillers suivants :

M. Jacques Bruneau
Mme Francine Garneau
M. Denis Tanguay
Mme Nadia Vallières
M. Luc Lachance

Absente : Mme Véronique Lachance

Formant quorum sous la présidence de M. Clément Fillion, maire.

Sont aussi présentes : Mme Francine Brochu, d.g./sec.trés.
Mme Joanie Bolduc Pelchat, sec.trés. adjointe
M. Sylvain Vallières, employé du Service de voirie

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Clément Fillion, maire, déclare la séance ouverte à 19h30 après constatation du quorum.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Nadia Vallières appuyé de M. Denis Tanguay et unanimement résolu par les conseillers D'adopter l'ordre du jour suivant tel que présenté.

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Période de questions
- 3) Ordre du jour
- 4) Procès-verbal du 6 juillet 2020
- 5) Comptes et recettes du mois de juillet 2020

100-08-2020

6) Administration :

- 6.1 Programme d'aide voirie locale-projets particuliers
- 6.2 CPTAQ - Acceptation de l'orientation préliminaire modifiée
- 6.3 Suivi entente borne électrique -Autorisation signature Desj.
- 6.4 Proposition délégation application règlement chiens
- 6.5 Projet règlement 256-2020
- 6.6 Suivi rencontre MTQ- Pont Rte Aubé et 4^e rang Sud
- 6.7 MMQ-Rapport inspection des installations municipales
- 6.8 Suivi travaux complexe municipal/2^{ième}demande paiement
- 6.9 Fabrication abris pour réservoirs
- 6.10 Loisirs : Compte-rendu du Comité et terrain volley-ball
- 6.11 Site Internet
- 6.12 Éco Centre : Ajout d'heures d'ouverture
- 6.13 Soumission Suma électronique enr. — Installation d'un panneau génératrice et génératrice
- 6.14 Coûts – pneus de camion et pneus de niveleuse
- 6.15 Refinancement 101 300\$ (camion Western)
- 6.16 Abrasifs 2020-2021

7) Dossiers :

- 7.1 Suivi formation secourisme
- 7.2 Ligne blanche 3 stops
- 7.3 Suivi abris tempo
- 7.4 Suivi panneau vitesse

8) Correspondances :

- 8.1 Lettre de M. Jean-Claude Bédard
- 8.2 MRC de Bellechasse-Amical de golf-invitation
- 8.3 Dépôt rapport DEB

9) Suivi MRC

- 9.1 Procès-verbal de la rencontre du 15 juillet 2020

10) Varia :

- 10.1 Demande d'autorisation Érablière Annie Bilodeau et Luc Goulet Inc.
- 10.2 Addenda Restaurant Entre2Montagnes

- 10.3 Déboisement Route Brochu
- 10.4 Ponceaux ancien chemin public 3^e rang Nord

11) Levée de l'assemblée

101-08-2020

4) PROCÈS-VERBAL DU 6 JUILLET 2020

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé de Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

Que le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020 soit adopté tel que rédigé.

102-08-2020

5) COMPTES ET RECETTES DU MOIS DE JUILLET 2020

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé de Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

Que le rapport des dépenses du mois de juin 2020, au montant de 129 881.29\$ et celui des recettes au montant de 74 582.34\$, soient approuvés tel que déposé.

Le deuxième décompte pour la rénovation du Complexe municipal au montant de 56 648.75\$ est aussi déposé.

6) ADMINISTRATION

103-08-2020

6.1 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCALE

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 16 800\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les

éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par M. Denis Tanguay

appuyé de Mme Nadia Vallières

et unanimement résolu par les conseillers

Que la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant à l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

104-08-2020

6.2 AVIS FAVORABLE À L'ORIENTATION PRÉLIMINAIRE MODIFIÉE DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE RELATIVEMENT AU DOSSIER 380986 DE DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a déposé, le 18 juin 2014, au nom de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester, une demande en vertu des dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU que l'article 59 permet à la CPTAQ de déterminer dans quel cas et sous quelles conditions de nouvelles utilisations résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

ATTENDU que la décision devant être rendue par la CPTAQ relativement à cette demande regroupera également les deux (2) décisions précédentes de demande à portée collective (article 59) datant de 2008 (dossier 351527) et 2013 (dossier 374377) au sein d'une seule et même décision;

ATTENDU que la CPTAQ a publié une orientation préliminaire le 23 novembre 2018 relativement à la demande effectuée par la MRC;

ATTENDU que l'orientation préliminaire modifiée publiée par la CPTAQ le 30 avril 2020 a fait l'objet d'une analyse et que celle-ci respecte les volontés et recommandations émises par la municipalité;

ATTENDU que l'article 62.6 de la LPTAA stipule que la CPTAQ doit avoir reçu l'avis favorable des personnes intéressées pour rendre une décision sur une demande soumise en vertu de l'article 59.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Luc Lachance

appuyé par M. Denis Tanguay

et unanimement résolu par les conseillers

Que la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester confirme son avis favorable à l'orientation préliminaire modifiée à la CPTAQ relativement au dossier 380986 de demande soumise en vertu de l'article 59 de la LPTAA.

105-08-2020

6.3 SUIVI CONVENTION PARTENARIAT (SIGNATURE)

ATTENDU QUE « la Caisse» offre une aide maximale de 5 000\$ aux municipalités pour l'acquisition d'une borne de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE « la caisse», en échange de diverses contreparties, notamment de visibilité, désire agir à titre de partenaire de « la

municipalité» pour l'acquisition d'une borne de recharge pour véhicules électriques par la « municipalité»;

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé de Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

Que M. Clément Fillion, maire et Mme Francine Brochu, directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de partenariat préparé par la Caisse Desjardins de Bellechasse.

106-08-2020

6.3 A BORNE DE RECHARGE (AIDE FINANCIÈRE)

ATTENDU QUE la Municipalité a signé une convention de partenariat avec la Caisse Desjardins de Bellechasse;

ATTENDU QUE en considération des avantages qui lui sont accordés par «la municipalité», « la Caisse» s'engage à lui verser une aide maximale de 5 000\$ dollars, payable selon les modalités,

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé de Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

De demander à la Caisse Desjardins de Bellechasse le montant maximum de 5 000\$ couvrant les frais sur présentation des factures pour l'acquisition et l'installation de la borne de recharge pour les voitures électriques installée par la municipalité

6.4 PROPOSITION DÉLÉGATION APPLICATION
RÈGLEMENT SUR LES CHIENS

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

107-08-2020

6.5 AVIS DE MOTION- PROJET DE RÈGLEMENT 256-
2020

Avis de motion est, par la présente, donnée par M. Jacques Bruneau, conseiller, que le règlement no 256-2020 sera adopté à une séance ultérieure, relativement à la garde des chiens sur le territoire de la Municipalité de Saint-Nazaire et amendant le règlement 223-2014 modifié par le règlement 233-2016.

PROJET DE RÈGLEMENT N° 256-2020

«Règlement modifiant le chapitre 9 du Règlement 223-2014 concernant les animaux»

ARTICLE 1

Tous les chapitres et les articles mentionnés dans le présent règlement proviennent du Règlement 223-2014, modifié par le règlement 223-2016, sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

ARTICLE 2

Le texte de l'article 9.1.2 est abrogé.

ARTICLE 3

Les articles 9.2.1, 9.2.2, 9.2.4, 9.2.8, 9.3.1, 9.3.2, 9.5.1, 9.5.2, 9.5.3, 9.5.4 sont abrogés.

ARTICLE 4

L'article 9.2.3 VALIDITÉ ET RENOUVELLEMENT est renuméroté et remplacé par le titre et le texte suivants :

«ARTICLE 9.2.1 RENOUELEMENT DE L'ENREGISTREMENT D'UN CHIEN

L'enregistrement délivré en vertu de l'article 16 du règlement provincial est valide pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année. Il doit être renouvelé avant le 15 avril de chaque année.»

ARTICLE 5

L'article 9.2.5 COÛTS est renuméroté et remplacé par le titre et le texte suivants :

«ARTICLE 9.2.2 COÛTS DE L'ENREGISTREMENT

Le coût de l'enregistrement pour chien sera déterminé par résolution de la Municipalité.»

ARTICLE 6

L'article 9.2.6 PAIEMENT est renuméroté et remplacé par le titre et le texte suivants :

«ARTICLE 9.2.3 PAIEMENT DE L'ENREGISTREMENT

Le paiement de l'enregistrement est indivisible et non remboursable.»

ARTICLE 7

L'article 9.2.7 MÉDAILLON est renuméroté et remplacé par le titre et le texte suivants :

«ARTICLE 9.2.4 MÉDAILLE

Il est défendu à toute personne de modifier, d'altérer ou de retirer la médaille remise par la municipalité de façon à empêcher son identification.»

ARTICLE 8

L'article 9.3.3 CONDITIONS DE GARDE est renuméroté et le titre est remplacé par le titre suivant :

«ARTICLE 9.2.5 CONDITIONS DE GARDE D'UN CHIEN SUR UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉ»

ARTICLE 9

L'article 9.3.4 ABOIEMENT OU HURLEMENT (SQ) est renuméroté pour l'article 9.3.1.

ARTICLE 10

L'article 9.3.5 MATIÈRES FÉCALES DES CHIENS est renuméroté pour l'article 9.3.2.

ARTICLE 11

La section 9.4 CHIEN DE GARDE est abrogée au complet.

ARTICLE 12

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

108-08-2020

6.6 SUIVI RENCONTRE MTQ- PONT RTE AUBÉ ET 4^e RANG SUD.

Une rencontre a eu lieu le 27 juillet à la salle du conseil avec des représentants du ministère des Transports concernant des analyses effectuées sur les structures des ponts : P-02218, pont de la Route Aubé et le pont : P-02219, pont du 4^e rang Sud.

Une intervention est à prévoir sur le pont du 4^{ième} rang Sud en 2021 ou 2022. Le ministère des Transports prévoit pour le pont de la Route Aubé des travaux quelques années plus tard.

6.7 MMQ-RAPPORT D'INSPECTION DES INSTALLATIONS MUNICIPALES.

Un rapport d'inspection des bâtiments municipaux est déposé aux élus municipaux suite à la visite prévue le 15 juillet par un conseiller en gestion des risques de la Mutuelle des municipalités du Québec.

6.8 SUIVI TRAVAUX COMPLEXE MUNICIPAL/2^{ième} VERSEMENT.

Un montant de 56 648.76\$ est versé à Logis Beauce, entrepreneur général pour les travaux du Complexe municipal.

6.9 FABRICATION ABRIS POUR RÉSERVOIRS.

La municipalité va attendre à l'automne concernant ce dossier et ce suite à l'évaluation des coûts des travaux de la voirie d'été.

6.10 Loisirs : COMPTE-RENDU DU COMITÉ ET TERRAIN DES LOISIRS.

Mme Nadia Vallières dépose le compte-rendu de la rencontre du comité des loisirs du 20 juillet 2020.

6.11 SITE INTERNET

Une réflexion sera faite pour définir ce que nous attendons exactement de notre site internet.

Des propositions de différentes entreprises seront demandées pour effectuer une refonte complète du site Internet de la municipalité

109-08-2020

6.12 ÉCO-CENTRE : AJOUT D'HEURES D'OUVERTURE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire augmenter l'ouverture de l'éco-centre à tous les quinze jours de mai au milieu octobre et ce compte tenu des demandes d'accès de citoyens à cet équipement;

CONSIDÉRANT QU'une demande sera faite auprès du responsable de l'éco-centre concernant sa disponibilité pour l'ajout de ces dates;

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé de M. Luc Lachance
et unanimement résolu par les conseillers

Que soient augmentées les heures d'ouverture de l'Éco-Centre municipal en ajoutant une ouverture mensuelle supplémentaire.

Que l'Éco-Centre soit ouvert dorénavant le premier et le troisième samedi du mois de 9 h à 14 h.

De vérifier auprès de M. Fernand Pelchat sa disponibilité pour ces ouvertures.

**6.13 SOUSSION SUMA ÉLECTRONIQUE ENR.
INSTALLATION D'UN PANNEAU ET LA GÉNÉRATRICE.**

Le sujet est reporté au mois de septembre.

110-08-202

6.14 COÛTS-PNEUS DE CAMION ET PNEUS NIVELEUSE.

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix pour la fourniture des pneus de camion pour le Sterling et des pneus de la niveleuse a été effectuée;

Il est proposé par Mme Nadia Vallières
appuyé de Mme Francine Garneau
et unanimement résolu par les conseillers

De retenir la soumission au montant de 4 020\$ présentée par « Les Pneus Beaucerons» pour la fourniture des pneus pour le camion Sterling et des pneus de la niveleuse.

111-08-2020

**6.15 RÉCEPTION ET OUVERTURE DES SOUMISSIONS PRÉVUES À
L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

Il est proposé par M. Jacques Bruneau
appuyé de M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

112-08-2020

6.16 ABRASIFS 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité effectue annuellement un appel d'offres sur invitation pour la fourniture des abrasifs;

Il est proposé par M. Luc Lachance
appuyé de Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser madame Francine Brochu, secrétaire-trésorière a demandé des appels d'offres sur invitation pour la fourniture des abrasifs 2020-2021 pour une quantité de 700 tonnes.

7) DOSSIERS :

7.1 SUIVI FORMATION SECOURISTE (Urgence vie)

Une formation en secouriste sera organisée à Saint-Nazaire. Les dates retenues sont le 28 et 29 septembre ainsi que le 5 et 6 octobre 2020 de 18h30 à 22h00. La formation se donnera au Centre communautaire situé au 59, rue Anselme-Jolin.

7.2 LIGNE BLANCHE 3 STOPS

Tout le matériel est acheté pour le lignage avec de la peinture blanche aux 3 stops et les autres endroits ciblés.

7.3 SUIVI ABRIS TEMPO

Une rencontre a eu lieu avec la personne concernée et il va installer un auvent.

7.4 SUIVI PANNEAUX VITESSES

Les résultats de lecture des panneaux de vitesse ont été expédiés à la Sûreté du Québec.

8) CORRESPONDANCES

8.1 LETTRE DE M. JEAN-CLAUDE BÉDARD

Une lettre de M. Jean-Claude Bédard datée du 20 juillet demandant que l'arbre qui penche sur son terrain dans l'emprise de la municipalité soit coupé.

Des démarches sont prises auprès d'un élaguer pour couper cet arbre.

8.2 MRC de Bell.- INVITATION-AMICAL GOLF

Une invitation est lancée à tous les élus municipaux à participer à l'amical de golf de la MRC de Bellechasse, samedi, 29 août au Club de Golf de Bellechasse à Saint-Damien.

8.3 DÉPÔT RAPPORT DEB

L'organisme de Développement économique Bellechasse a déposé le «Rapport d'activité 2019» à être transmis à tous les élus municipaux.

9) SUIVI MRC RENCONTRE 15 JUILLET 2020

9.1 Le dépôt du procès-verbal de la rencontre du 15 juillet du Conseil de la MRC a été transféré aux élus municipaux par courriel.

10) VARIA :

10.1 DEMANDE D'AUTORISATION «ÉRABLIÈRE ANNIE BILODEAU ET LUC GOULET Inc.».

Une demande d'autorisation provenant de «l'Érablière Annie Bilodeau et Luc Goulet Inc.» pour effectuer des travaux d'enfouissement de tubulure traversant la Route de la Montagne à la hauteur du site de l'érablière, afin de diminuer l'impact du transport de sève d'érable lors de la saison des sucres.

Un protocole d'entente sera signé avec les propriétaires concernés pour effectuer les travaux sous la supervision de la municipalité et dégageant de toute responsabilité la municipalité s'il survient un bris.

113-08-2020

10.2 ADDENDA «RESTAURANT ENTRE2MONTAGNES».

CONSIDÉRANT QU'un addenda est nécessaire pour modifier le contrat actuel de location des locaux du «Restaurant Entre2Montagnes» pour intégrer l'ajout du local ainsi que le corridor;

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé de M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'addenda de location des locaux du Restaurant Entre2Montagnes.

10.3 DÉBOISEMENT ROUTE BROCHU

De demander au service d'arpentage de la MRC de Bellechasse de vérifier l'emprise de la municipalité dans la Route Brochu considérant qu'un déboisement est prévu à l'automne dans la courbe de la Route Brochu avec le 3^e rang Sud.

114-08-2020

10.4 PONCEAUX À L'ANCIEN CHEMIN PUBLIC-3^e RANG NORD.

CONSIDÉRANT QUE l'ancien chemin public du 3^e rang Nord appartient toujours à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Cadoret est le seul propriétaire qui présentement est enclavé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester est prête à céder à M. Gilles Cadoret l'ancien chemin public du 3^e rang Nord, situé au 26, 3^e rang Nord,

Il est proposé par Mme Francine Garneau
appuyé de Mme Nadia Vallières
et unanimement résolu par les conseillers

D'entreprendre les démarches auprès de M. Gilles Cadoret pour lui céder l'ancien chemin public du 3^e rang Nord à condition qu'il paie les frais de cette cession.

115-08-2020

11) **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Denis Tanguay
et unanimement résolu par les conseillers

Que l'assemblée soit levée à 21h04.

.....
Maire

.....
Secrétaire-trésorière

